

EPORA

Élection du nouveau président

Dossier de presse



Communiqué de Presse

Georges Ziegler, réélu Président du Conseil d'Administration de l'Epورا



Georges
Ziegler,
Président de
l'Epورا

Georges Ziegler a été réélu ce jeudi 10 juillet à l'unanimité, par le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (Epورا).

Le périmètre d'intervention de l'opérateur foncier rhônalpin a été étendu fin 2013.

Cette extension géographique poursuit l'élargissement des compétences de l'Epورا, devenu un établissement public foncier généraliste. Le champ d'intervention de l'Epورا s'est complété au fil de son existence dépassant le seul traitement des friches urbaines ou industrielles pour lequel il avait été créé en 1998. Il intervient aujourd'hui, pour le compte des collectivités, dans de nombreuses études et opérations en matière de restructuration de centres-bourgs, de redensification pour limiter l'étalement urbain, d'aménagement pour restaurer attractivités résidentielle et économique.

L'établissement est par ailleurs engagé dans divers grands projets stratégiques au niveau régional comme la requalification urbaine de Saint-Etienne, le Grand Projet Rhône-Alpes Rhône Médian axé sur l'écologie industrielle, mais aussi le développement de la Plaine Saint-Exupéry.

Contact presse :
Catherine Tardieu
04 77 47 47 97

L'Epora compte 28 administrateurs à voix délibérative :

24 représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

4 de la Région Rhône-Alpes
8 des Départements
9 des communautés d'agglomération
3 des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non-membres des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

4 représentants de l'État ;

4 personnalités socioprofessionnelles ont une voix consultative :

chambre régionale de commerce et d'industrie
chambre régionale d'agriculture
chambre régionale de métiers et de l'artisanat CESER

LES 14 MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT :
M. Georges Ziegler

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT :
M. Gérard Leras

2^E VICE-PRÉSIDENT :
M. Gérard Chaumontet

3^E VICE-PRÉSIDENT :
M. André Collomb-Bouvard

4^E VICE-PRÉSIDENT :
M. Yves Nicollin

5^E VICE-PRÉSIDENT :
M. Michel Mercier

M. Jean-Louis Gagnaire
M. Bernard Tayol
M. Fabrice Larrue
M. Simon Plénet
M. Jean-Yves Meyer
M. Gaël Perdriau
M. Joël Grisolle
M. Jean-Philippe Deneuvy



LES ADMINISTRATEURS DE L'EPORA :

POUR LE CONSEIL RÉGIONAL :

M ^{me} Cécile Cukierman	(suppléant : M ^{me} Véronique Rouselle)
M. Jean-Louis Gagnaire	(suppléant : M. Guy Palluy)
M. Gérard Leras	(suppléant M. Olivier Keller)
M ^{me} Marie-Hélène Riamon	(suppléant : M. André Friedenberg)

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE :

M. Simon Plenet	(suppléant : M. Laurent Ughetto)
-----------------	----------------------------------

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME :

M. Gérard Chaumontet	(suppléant : M. Hervé Rasclard)
----------------------	---------------------------------

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE :

M. André Colomb-Bouvard	(suppléant : M. Georges Bescher)
-------------------------	----------------------------------

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE :

M. Georges Ziegler	(suppléant : M ^{me} Solange Berlier)
M. Jean-François Barnier	(suppléant : Hervé Reynaud)
M. Bernard Jayol	(suppléant : M. Jean-Claude Charvin)

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE :

M. Paul Delorme	(suppléant : M. Christophe Guilloteau)
M. Maurice Cellier	(suppléant : M. Bernard Chaverot)

POUR LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION :

Cté d'Agglomération du Pays Viennois :

M. Thierry Kovaks	(suppléant : M ^{me} Martine Faïta)
-------------------	---

Cté d'Agglomération Porte de l'Isère :

M. Joël Grisolle	(suppléant : M. Dominique Berger)
------------------	-----------------------------------

Cté d'Agglomération Loire Forez :

M. Alain Gauthier	(suppléant : M ^{me} Béatrice Blanco)
-------------------	---

Cté d'Agglomération Roannais Agglomération :

M. Yves Nicolin	(suppléant : M. Jean-Louis Lagarde)
-----------------	-------------------------------------

Cté d'Agglomération Saint-Étienne Métropole :

M. Gaël Perdriau	(suppléant : M. Enzo Viviani)
------------------	-------------------------------



EPORA

Partenaire de la maîtrise foncière des collectivités rhônalpines

Qu'est-ce que l'Epora ?

L'Epora, créé par décret le 14 octobre 1998 est l'un des 13 opérateurs fonciers d'État en France. À ce titre, il assure aux collectivités rhônalpines (communes, EPCI, SCOT) la maîtrise foncière nécessaire au développement de leurs projets stratégiques, à toutes les échelles.

L'Epora réalise les études, l'acquisition, le portage foncier, la gestion, la remise en état des terrains et leur dépollution mais aussi la démolition des bâtiments nécessaire à leur libération.

Il accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets divers :

- requalification des friches industrielles ou des zones d'activité économique ;
- création de logements dont logements sociaux ;
- revitalisation des centres-bourgs et lutte contre l'étalement urbain ;
- préservation des espaces naturels et agricoles.

Comment est né l'Epora ?

L'Epora a été créé en 1998 à la demande du président du Conseil Général de la Loire, Pascal Clément, une demande concrétisée par Jean-Claude Gayssot, alors ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement. Il s'agissait de relever un enjeu majeur : permettre l'achat et la remise en état, pour leur revente, des sites abandonnés suite aux restructurations des secteurs industriels traditionnels. Son périmètre et ses champs d'intervention ont régulièrement évolué pour répondre à la diversité des problématiques rencontrées par les collectivités.

L'Epora a été présidé de 1998 à 2004 par Philippe Weyne, de 2004 à 2008 par Maurice Limonne et de 2008 à 2014 par Georges Ziegler.

Sur quels territoires intervient l'Epora ?

L'Epora intervient depuis un décret du 29 décembre 2013 sur les départements de la Loire, de l'Ardèche et de la Drôme ainsi que sur 22 cantons du Rhône et 21 cantons du Nord-Isère. À sa création en 1998, le périmètre d'intervention couvrait l'ensemble du département de la Loire et une douzaine de cantons du Rhône au sud et à l'ouest de Lyon. En 2007, il avait été étendu une première fois pour intégrer 10 cantons rhodaniens supplémentaires ainsi que le Nord Ardèche et le Nord Drôme.

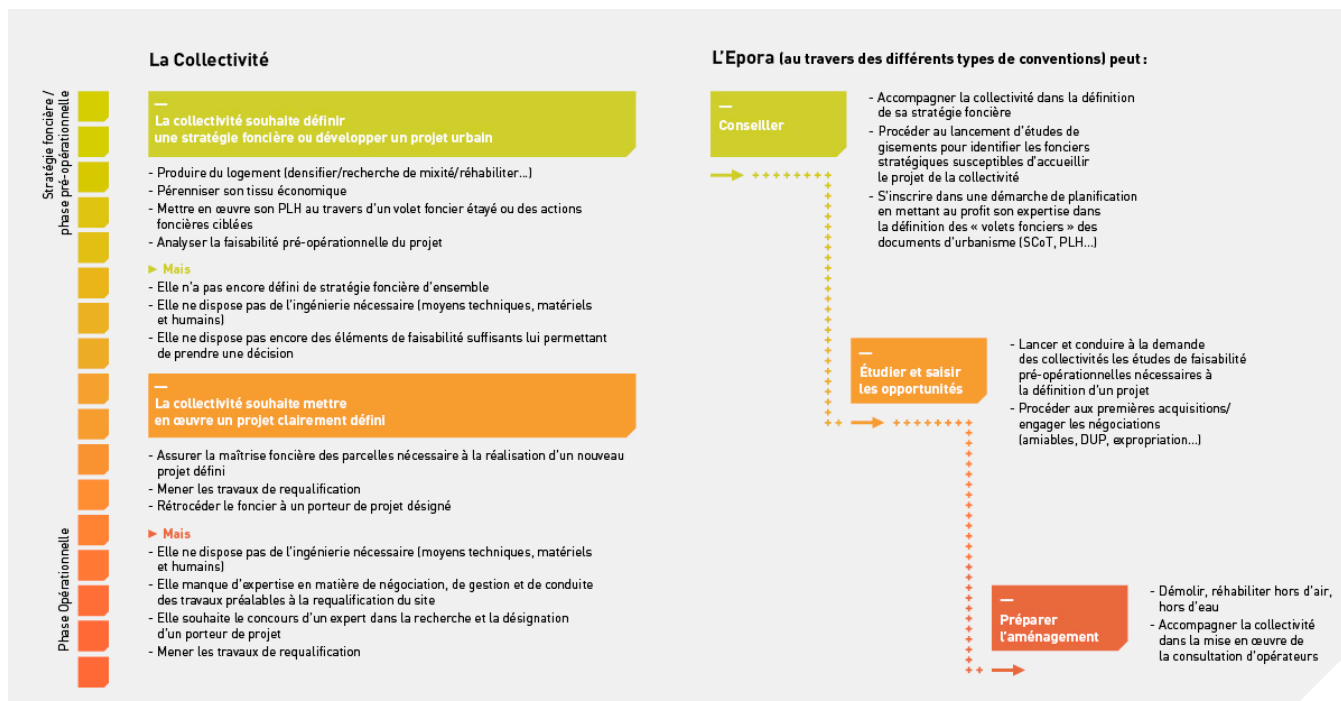


-

Quelles sont les compétences de l'Epورا ?

L'Epورا propose un accompagnement complet, contractualisé par une convention, de la veille foncière à la revente ou intervient à des moments précis de la mise en œuvre du projet identifié avec la collectivité.

-



-

Comment est organisé l'Epورا ?

L'Epورا est composé d'une direction générale qui pilote deux grandes directions territoriales, Loire et Vallée(s) du Rhône, et une mission Sud Rhône-Alpes. Le siège de l'établissement est situé à Saint-Étienne (au 2 avenue Grüner), des antennes sont réparties sur l'ensemble du périmètre d'intervention.

-



-

Comment est financé l'Epورا ?

L'Epورا dispose de quatre sources de financement :

- la taxe spéciale d'équipement (TSE), arrêtée par le Conseil d'Administration, dont le plafond est fixé en Loi de Finances. Elle permet à l'EPF de disposer de moyens propres pour mener toutes les actions foncières au service des collectivités ;
 - le produit de la vente et de la gestion des biens acquis ;
 - les subventions qui permettent de financer des opérations ciblées correspondant aux objectifs des partenaires financiers ;
 - le recours éventuel à l'emprunt.
-





Pour en savoir plus sur
l'Epora, vous pouvez
consulter :

- nos actualités
- la carte interactive de nos opérations
- la présentation de nos projets
- nos chiffres clés
- nos partenaires
- nos publications

...

Rendez-vous sur notre nouveau site
internet :

www.epora.fr